

Nevers, le 22 janvier 2018



**Inspection de  
l'Éducation Nationale  
Nevers Sud Nivernais I  
École Pierre Brossolette  
Rue Bernard Palissy  
58000 NEVERS**

**NOTE DE SERVICE N° V  
(À faire émarger par les enseignants)**

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants  
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

**Cette note de service sera consacrée plus particulièrement à la sécurisation des parcours avec quelques étapes qui vont jaloner cette seconde partie d'année scolaire.**

**1/ Point sur les évaluations des élèves de l'école primaire**

Trois moments d'évaluation sont prévus :

- Un test début de CP intitulé « repères pour les CP ». Il s'agit de bien apprécier d'un point de vue individuel et collectif, les acquis en français et en mathématiques qui permettront d'ancrer les apprentissages de CP en début d'année. Il complètera le bilan des acquis de fin de GS ;
- Un test au mois de janvier/février de l'année de CP intitulé « point d'étape CP ». Il permet de mesurer l'avancement individuel des élèves, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques ;
- Un test en début de CE1 intitulé « repères pour le CE1 ». Cette évaluation permettra aux enseignants d'établir un bilan à l'entrée au CE1 sur les compétences liées à la lecture, l'écriture et la numération. Il s'agit d'une aide à l'organisation des apprentissages de l'année de CE1. Il complètera le bilan de fin de CP établi lors du dernier CMC 2 « Personnalisation des parcours ».

Calendrier de mise en œuvre :

- « Repères pour le CP » : septembre 2018 pour tous les élèves.
- « Point d'étape CP » : expérimentation en février 2018 et mise en œuvre février 2019 pour tous les élèves ;
- « repères pour le CE1 » septembre 2018, pour tous les élèves.

## **2/ Aide aux élèves en difficulté**

- Contrat de réussite afin d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés et prévenir le redoublement ;
- Stages de réussite : mise en place durant les vacances de printemps et d'été pour les élèves de CM1 et CM2.

## **3/ Dispositif « Devoirs faits » 1<sup>er</sup> degré**

Un vade-mecum pour aider à sa mise en œuvre sera publié en avril 2018. Le projet CARDIE que nous menons aidera également à cette mise en place.

## **4/ Commission de personnalisation des parcours**

La commission de personnalisation des parcours aura lieu **les 26 et 27 mars 2018**.

Les dossiers sont à retourner à la circonscription **pour le 21 mars 2018 délai de rigueur**.

Il s'agit de présenter à la commission les dossiers des élèves pour lesquels l'équipe pédagogique a besoin du regard croisé et pluriel du pôle ressource.

Pour la constitution des dossiers, la fiche jointe en annexe 1 pourra vous aider à orienter vos choix. J'attire tout particulièrement votre attention sur les points de vigilance suivants :

- Fournir des éléments qui permettent de suivre l'évolution de l'élève ;
- Dater les travaux envoyés ;
- S'appuyer sur les évaluations préconisées par le pôle ressource et joindre les résultats aux dossiers ;
- Ne pas détourner la saisine MDPH pour justifier d'un maintien en GS.

La fiche de synthèse en annexe 2 transmise par la circonscription est en pièce jointe. Elle doit être remplie pour tous les dossiers constitués et envoyée à la circonscription.

L'équipe de circonscription reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Signé

Annette Gien